

Expérience

Écoute

Proximité

Élections municipales - 15 mars 2026

PHILIPPE
JUVIN

NOTRE
VILLAGE

MONIQUE
RAIMBAULT

Une équipe pour La Garenne



Nos projets en cours et à venir



Chers Garennois,

En quelques années, nous avons fait de La Garenne **une ville à taille humaine où il fait bon vivre.**

Cet esprit village, reconnu de tous, est le fruit d'une **politique cohérente** qui allie un urbanisme maîtrisé, des espaces publics vivants et animés, un dynamisme commercial, culturel, associatif, scolaire et sportif ainsi qu'une gestion économe.

En mars, nous nous présentons à deux : **une maire expérimentée et un député ancien maire** pour porter les dossiers majeurs pour notre commune.

Nous vous faisons une promesse : **préserver La Garenne et protéger votre cadre de vie.**

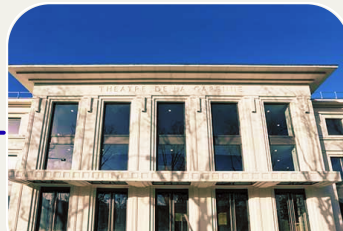
Vous nous connaissez, vous savez que vous pouvez nous faire **confiance.**

Monique
RAIMBAULT
Maire

Philippe
JUVIN
Ancien maire
Député



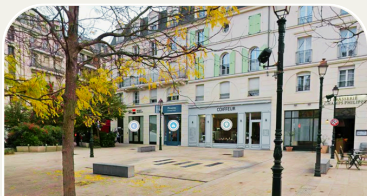
Sport : réfection et sécurisation du stade Marcel Payen : terrain de football, piste d'athlétisme, tribune, city-stades, padel



Culture : création d'un tarif groupe et d'un tarif famille



Santé : maison de santé avec de nouveaux médecins généralistes et spécialistes



Commerces : marché aux fleurs et artisanal sur la Place des Champs-Philippe



Développement durable : végétalisation d'une cour de l'école René Guest après rénovation énergétique

Métro : études pour la prolongation jusqu'à la Place de Belgique



Logement : construction d'une résidence accueil pour personnes en situation de handicap, pour jeunes actifs et pour étudiants



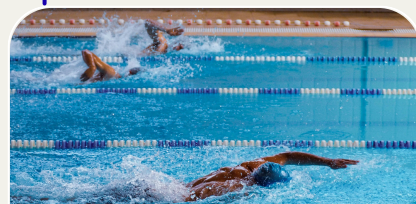
Enseignement : projet installation d'un collège/lycée privé sous contrat



Développement durable : construction du premier immeuble sans chauffage ni climatisation en IDF



Développement durable : rénovation énergétique de la crèche Joffre



Sport : extension de la piscine et construction d'un gymnase (boxe, escrime, fitness, espace bien-être), alimentés par géothermie. Rénovation des tennis.

Sport : construction de 2 nouveaux gymnases avec tribunes



Sport : séances gratuites de sport deux dimanches matin par mois



Développement durable : rénovation énergétique de la crèche des Vallées

Métro : études pour la prolongation jusqu'à la Gare des Vallées



Cadre de vie : réaménagement de la Place de la Gare de Vallées (végétalisation, terrasses)

M3



Commerces : restructuration du marché des Vallées (ouvertures vitrées, espaces de restauration)

Jeunesse : déménagement de l'Espace Jeunesse au 55 Avenue du Général de Gaulle et création d'un centre de loisirs pour ados



Développement durable : rénovation énergétique de l'école Marsault

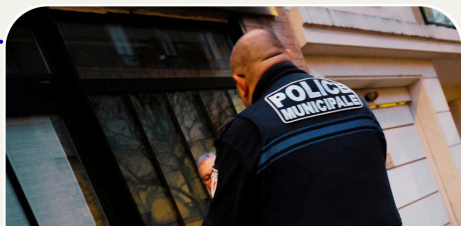


Culture : nouveau Conservatoire de musique, théâtre et studios d'enregistrements ouverts aux amateurs

Familles : ouverture d'une permanence de la PMI dans le Relais Petite Enfance



Culture : cinéma de quartier alimenté par géothermie avec un jardin suspendu (ouverture septembre 2026)



Plan sécurité :

- Police municipale (PM) 7/7 et 24/24
- Couverture 100% vidéosurveillance
- Visionnage des images de vidéosurveillance des immeubles privés volontaires
- Création de "zones sûres" avec bouton d'appel dans les rues
- Brigade canine
- Renfort des "points écoles"



Associations : construction d'une nouvelle Maison des Associations



Cadre de vie : rénovation de la place de la Colonne et des rues Voltaire Sud



Nouveaux espaces verts

1

Parc de 2ha avec équipements sportifs

2

Espace paysager de 2177m² à côté de la crèche Verdun

3

Parc de 900m² rue Sartoris

4

Square Avenue Joffre

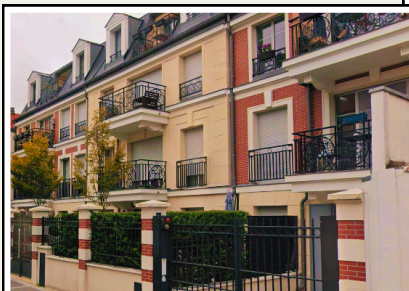
5

Jardin suspendu du cinéma

1ère tranche des travaux de voirie et de végétalisation jusqu'en 2031
(d'autres viendront ensuite)



La Garenne est un village, nous allons le préserver



Un urbanisme **maîtrisé**



Des agents mobilisés pour des
rues propres



Des établissements scolaires
de qualité



Une ville **solidaire**



Une vie culturelle de **proximité**



Une ambiance **de village**



Des commerces **de qualité**



Une ville **agréable**



Du mobilier urbain
élégant



Des services **aux familles**



Une ville pour **toutes les générations**

Palmarès
Le Top 500 des villes

2026 2025 Ville

101 ▲	102	Tarbes
102 ▲	110	La Garenne-Colombes
103 ▼	96	Maisons-Alfort

Une **qualité de vie** primée
(+8 points vs. 2025)

Le Journal du Dimanche



Une ville **accessible**

Evolution des cambriolages dans les Hauts-de-Seine

Nombre de faits cumulés (logements, commerces, entreprises)
sur douze mois

Commune	2024	2025	Évolution
Boulogne-Billancourt	441	250	- 43,31% ▼
Vaucresson	74	42	- 43,24% ▼
Ville-d'Avray	116	79	- 31,9% ▼
Courbevoie	244	167	- 31,56% ▼
La Garenne-Colombes	86	59	- 31,4% ▼
Rueil-Malmaison			31,15% ▼
Châtillon			28,57% ▼
Clamart			28,01% ▼

Le Parisien
3 février 2026

Une ville **sûre**

En poursuivant une gestion frugale et économe des deniers publics :
0 augmentation d'impôts locaux depuis 2020 !

Pour adhérer au Comité de soutien ou faire un don : flashez ce QR Code
ou envoyez un chèque à l'ordre de : "Nathalie Bachelet, Mandataire
financier de Philippe Juvin", BP 116, 92254 La Garenne-Colombes



contact@philippejuvin.fr
07 80 95 00 51

Le reçu-don qui vous sera adressé par le mandataire financier, issu des listes de reçus-fiscaux édités par la Cnccfp, vous permettra de bénéficier de l'avantage fiscal prévu par le code général des impôts (article 200) : « ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant, les sommes prises dans la limite de 20% du revenu imposable, qui correspondent à des dons prévus à l'article L. 52-8 du code électoral, versés à un mandataire visé à l'article L. 52-4 » du dit code. Le mandataire financier de Philippe JUVIN pour l'élection municipale prévue les 15 et 22 mars 2026. La désignation de ce mandataire est intervenue le 1er septembre 2025 et a été enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine le 12 septembre 2025. Conformément à l'article L. 52-9 du Code électoral, ce mandataire financier est le seul habilité à recueillir des dons en faveur de la liste conduite par Philippe JUVIN dans les limites précisées à l'article L. 52-8 du Code électoral, reproduit ci-dessous. Article L. 52-8 du Code électoral : « Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique doivent être identifiés pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. » Article L. 113-1 du Code électoral : « III. - Sera puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende quiconque aura, en vue d'une campagne électorale, accordé un don ou un prêt en violation des articles L. 52-7-1 et L. 52-8. Lorsque le donateur ou le prêteur sera une personne morale, le premier alinéa du présent III sera applicable à ses dirigeants de droit ou de fait.